

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 15 septembre 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 15 septembre 2026 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : monsieur Rémi Faucher, monsieur René Brun, monsieur Yves Martin, madame Marie Dubois, monsieur Germain Ouellet et madame Lorraine Demers, sous la présidence du maire, monsieur Gilles Martin formant quorum.

Monsieur Jean-Philippe Ouellet, CPA Auditeur, représentant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présent.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1) Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gilles Martin, ouvre la séance à 20 h.

2) Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et présentation des états financiers 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026
5. Suivis au procès-verbal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Détermination des modalités de publication du rapport du maire

RESSOURCES FINANCIÈRES

7. Comptes à payer

HYGIÈNE DU MILIEU

8. Séance d'information : Mon eau, mon puits, ma santé

DIVERS

9. Soutien financier à Jacob Lavoie pour son développement sportif en patinage artistique
10. Souper-bénéfice de la Fondation jeunesse « Agapes de la Coopération et de l'Espoir »
11. Souper des Saveurs du Monde 2026 organisé par le Fonds des œuvres du Club Richelieu La Pocatière
12. Appui financier à l'Association du cancer de l'est du Québec
13. 24^e Souper Gala de la Société du Roman policier de Saint-Pacôme
14. Période de questions
15. Prochaine séance de travail du conseil : 29 septembre 2026 à 19 h
16. Prochain conseil municipal : 6 octobre 2026 à 20 h
17. Levée de la séance

26-09-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3) Dépôt et présentation des états financiers 2025

Un avis public a été donné le 9 septembre dernier annonçant le dépôt des rapports financiers lors de cette séance du 15 septembre. Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec la directrice générale, greffière-trésorière dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 15 septembre 2026

Raymond Chabot Grant Thornthorn pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025. L'année 2025 se termine avec un surplus de 180 796 \$. Monsieur Jean-Philippe Ouellet, CPA Auditeur, représentant de la firme, explique les états financiers 2025. Il confirme l'audit des états financiers.

4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

26-09-02

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026 soit adopté tel quel.

5) Suivi au procès-verbal

Séance ordinaire du 25 août 2026

Point 5 : Adoption du Règlement 2026-06 concernant les systèmes d'alarme

Nous comprenons que l'adoption de ce règlement puisse susciter des questions et des réactions. Nous souhaitons donc apporter quelques précisions.

Tout d'abord, ce règlement ne vise pas à pénaliser les citoyens qui utilisent leur système d'alarme de façon responsable. Il remplace un règlement déjà en vigueur depuis 2002 et a été modernisé afin de répondre aux réalités d'aujourd'hui. D'ailleurs, un règlement similaire sera adopté par l'ensemble des municipalités du Kamouraska pour faciliter le travail de la Sûreté du Québec et des services incendies.

Lorsqu'une alarme se déclenche, les services d'urgence doivent intervenir rapidement. Les fausses alarmes ou les alarmes défectueuses entraînent parfois des déplacements inutiles des pompiers, des policiers et d'autres intervenants, ce qui mobilise des ressources importantes et engendre des coûts qui sont assumés collectivement. Ces ressources pourraient être requises ailleurs lors d'une véritable situation d'urgence.

C'est pourquoi le règlement prévoit d'abord deux avertissements avant que des amendes ne soient imposées en cas de déclenchements inutiles répétés causés par un mauvais fonctionnement ou une défectuosité du système.

Le permis de 30 \$ permet quant à lui de tenir à jour un registre des systèmes d'alarme sur le territoire et de faciliter l'application du règlement lorsqu'une intervention est nécessaire.

L'objectif de la Municipalité n'est pas de générer des revenus, mais bien de favoriser une utilisation responsable des ressources publiques, de protéger la sécurité de tous et d'assurer une intervention rapide et efficace lors de véritables urgences.

6) Détermination des modalités de publication du rapport du maire

ATTENDU QUE le maire doit, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé ;

ATTENDU QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 septembre 2026**

26-09-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Brun, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal détermine que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant soit diffusé par sa publication dans le journal *Le Rivière Web*, sur le site Internet de la Municipalité et qu'il soit également mis à la disposition des citoyens au bureau municipal afin d'en assurer l'accessibilité.

7) Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste des comptes fournisseurs à payer pour la période du 1^{er} au 31 août 2026 totalise une somme de 43 986.62 \$;

ATTENDU QUE la liste des dépenses incompressibles payées pour la période du 1^{er} au 31 août 2026 totalise une somme de 85 094.74 \$;

26-09-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Ouellet, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 129 081.36 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-Ouelle, certifie par les présentes que les crédits nécessaires sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière

8) Séance d'information : Mon eau, mon puits, ma santé

Le maire invite la population à participer à une séance d'information ayant pour thème « *Mon eau, mon puits et ma santé* », qui se tiendra le jeudi 1^{er} octobre à 19 h au bureau municipal.

9) Soutien à Jacob Lavoie pour son développement sportif en patinage artistique

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite encourager et soutenir les jeunes de son territoire dans la pratique d'activités sportives ;

ATTENDU QUE Jacob Lavoie pratique le patinage artistique et poursuit son développement sportif afin de participer à différentes compétitions ;

ATTENDU QUE la pratique du patinage artistique entraîne des coûts importants, notamment pour les inscriptions, les entraînements, les équipements, les déplacements et la participation aux compétitions ;

26-09-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Dermers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accorde un don de 250 \$ à Jacob Lavoie, afin de soutenir son développement sportif en patinage artistique.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 septembre 2026**

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

10) Souper-bénéfice de la Fondation jeunesse « Agapes de la Coopération et de l’Espoir »

ATTENDU QUE la Fondation Jeunesse organise le souper-bénéfice « Agapes de la Coopération et de l’Espoir », qui se tiendra le samedi 17 octobre prochain au Centre Bombardier de La Pocatière ;

ATTENDU QUE cette soirée vise notamment à rendre hommage à six jeunes qui se sont démarqués par leur force, leur courage et leur détermination malgré les obstacles rencontrés dans leur parcours ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite soutenir les initiatives visant à reconnaître et à encourager la jeunesse de la région ;

26-09-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l’achat de deux (2) billets au coût de 80 \$ chacun, afin de participer au souper-bénéfice « Agapes de la Coopération et de l’Espoir » organisé par la Fondation Jeunesse.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

11) Souper des Saveurs du Monde 2026 organisé par le Fonds des œuvres du Club Richelieu La Pocatière

ATTENDU QUE le Fonds des œuvres du Club Richelieu La Pocatière organise l’édition 2026 du Souper des Saveurs du Monde, qui se tiendra au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, sous la présidence d’honneur de madame Lorraine Carrier, présidente et directrice générale de l’organisme de bienfaisance Je Collationne ;

ATTENDU QUE cette édition met particulièrement l’accent sur la jeunesse et vise à soutenir des initiatives locales à caractère éducatif, culturel et sportif favorisant l’épanouissement des jeunes de La Pocatière et des environs ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite soutenir les initiatives contribuant au bien-être et au développement de la jeunesse dans la région ;

26-09-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Brun, conseiller et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l’achat de deux (2) billets pour le Souper des Saveurs du Monde 2026 au montant de 150 \$ chacun, organisé par le Fonds des œuvres du Club Richelieu La Pocatière, afin de soutenir les initiatives locales destinées à la jeunesse.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 septembre 2026**

12) Appui financier à l'Association du cancer de l'Est du Québec

ATTENDU QUE l'Association du cancer de l'Est du Québec sollicite l'appui financier de la Municipalité de Rivière-Ouelle afin de soutenir sa mission auprès des personnes touchées par le cancer et de leurs proches ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite soutenir les organismes qui contribuent au mieux-être de la population de son territoire et de la région ;

26-09-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accorde un don de 100 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec, en appui à sa mission et ses activités.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

13) 24^e Souper Gala de la Société du Roman policier de Saint-Pacôme

ATTENDU QUE la Société du roman policier de Saint-Pacôme organise le 24^e Souper Gala du Prix Saint-Pacôme 2026, lequel se tiendra le samedi 17 octobre 2026 à la Salle Albert-Royer du Club de Golf de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE cet événement permet de reconnaître et de promouvoir la littérature policière québécoise, notamment par la remise du Prix Saint-Pacôme et du Prix Jacques-Mayer, ainsi que des prix de la rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE la présence de la Municipalité à ce gala témoigne de son appui à la culture et à la vitalité littéraire régionale ;

26-09-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Germain Ouellet, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour assister au Gala de la Société du roman policier de Saint-Pacôme, pour un total de 150 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

14) Période de questions

Une période de questions est tenue.

15) Prochaine séance de travail du Conseil : 29 septembre 2026 à 19h

16) Prochain conseil municipal : 6 octobre 2026 à 20 h

17) Levée de la séance

26-09-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 41.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 15 septembre 2026**

Gilles Martin
Maire

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière